

Intervention de Mme Agnès CANAYER,
Proposition de loi *relative aux droits nouveaux dès dix-huit ans*.
Séance du 20 janvier 2021

Monsieur le Président,
Madame la Ministre,
Chers collègues,

Plus qu'un filet, il nous faut un tremplin. Le réseau des Missions Locales, que je remercie pour son implication permanente, est un réseau transpartisan mobilisant des élus de tous bords engagés pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Ensemble, le Réseau converge sur l'idée qu'aucun système fondé uniquement sur le principe d'une allocation ne saurait répondre aux besoins de notre jeunesse.

Il faut accompagner.

Mais aujourd'hui, la proposition de loi émet simplement le souhait d'abaisser le critère d'âge d'éligibilité au revenu de solidarité active. Force est de constater que les auteurs s'inscrivent dans l'instauration d'un revenu universel, ce qui n'est pas une solution.

S'il s'agit ici de prendre à bras le corps la thématique de la précarité de la jeunesse française, il n'est pas possible de se contenter du simple « *filet de sécurité social minimal* » que vous nous proposez.

Dans un contexte de relance économique instable et particulièrement perturbé par la crise sanitaire que nous traversons, cette proposition de loi ne propose que d'élargir le champ d'éligibilité à l'allocation du RSA. Alors seul un accompagnement pourra leur permettre de définir un projet, de regagner en estime de soi et de trouver une place, leur place.

Un dispositif existe déjà, et tend à se généraliser pour une meilleure insertion. La Garantie jeune et le plan 1jeune 1solution s'appuient, eux, sur une logique : Accompagner financièrement mais aussi matériellement.

Pour chaque jeune âgé de 16 à 25 ans en situation de précarité, Il y a une procédure, alliant expériences professionnelles, conseils, ateliers collectifs et versement d'une allocation.

Elle permet d'apporter une véritable réponse à la situation sociale.

Avec un montant équivalent à celui du RSA pour une personne seule, soit 497,01 euros, la Garantie Jeune permet de se construire un avenir moins précaire. Le caractère local de la procédure, chère à notre institution, ne manquera pas également de retenir notre attention.

De plus, on ne peut se satisfaire de la compensation de la perte de recettes occasionnée pour les collectivités territoriales par une majoration de la dotation globale de fonctionnement. Sinon, il faudrait, en plus de retirer une part du capital confiance accordée par l'État aux collectivités locales, accroître encore un peu plus la tutelle de celui-ci sur leurs budgets. Ce n'est pas satisfaisant.

Face aux nouvelles attentes sociétales et une crise sanitaire qui a pointé du doigt le manque de cohérence entre les échelons nationaux et locaux, la Garantie jeune témoigne de cette volonté d'impliquer les acteurs locaux dans les thématiques de l'emploi. La proximité des acteurs est un atout pour les jeunes. Donner pour donner n'apportera ni réponse ni solution aux maux de la jeunesse.

Aujourd'hui, il ne suffit pas de traverser la rue pour trouver un travail, il faut des politiques d'insertions.

Mes chers collègues, cette proposition de loi qui vise un accompagnement uniquement financier ne suffit pas et ne s'attaque pas de la bonne manière aux problèmes d'aujourd'hui.

- Il n'exprime qu'une allocation, pas une insertion.
- Il n'exprime qu'une compensation, pas une solution.

Pour ma part, Je crois profondément en l'existant. En tant que présidente des Missions Locales du Havre et de Normandie, qui porte leurs seins les valeurs du travail, du mérite et de la proximité, nous devons nous attarder sur les critères de sorties positives et d'éligibilité à la Garantie jeune pour élargir le bénéfice de ce dispositif.

Quel intérêt aurions-nous à créer un doublon à ce système, si ce n'est pour enterrer la Garantie jeune qui est le procédé le plus adapté afin de répondre à l'inactivité des jeunes précaires.

Alors, plutôt que d'acter une démission collective pour notre jeunesse, vous comprendrez que je m'oppose à cette proposition non par désintérêt des problématiques, mais au contraire parce que je suis convaincu que nous devons concentrer nos efforts sur la multiplication des opportunités. Je voterais donc contre cette proposition de loi insatisfaisante et limitée.